

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 330 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ), 29, rue des Petites Ecuries 75010 Paris, pour son projet de diffusion culturelle destiné au public défavorisé en 2017. 2017-02906/ 28061.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO